

Publication dans JO du 19 février 2026

Mise à l'enquête publique

Commune : Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez

Lieu : 2906 Chevenez

Procédure d'approbation d'un projet d'installations électriques

Pour :

- S-2603274.1** Station transformatrice Sur le Mont
- Nouvelle construction d'une station préfabriquée sur la parcelle n°4365 en remplacement de la station sur mât actuelle (S-087603)
- L-2603275.1** Liaison souterraine 16kV entre les stations Ecole et Sur le Mont
- La liaison aérienne entre ST Busch 3 et Sur le Mont sera démontée et remplacé par une nouvelle liaison câblée entre ST Ecole et Sur le Mont
- S-0086827.3** Station transformatrice Ecole
- Changement des cellules MT afin de raccorder la nouvelle ST Sur le Mont

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont, au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Bern .

Le dossier est mis à l'enquête du 19 février au 20 mars 2026 dans la commune de Haute-Ajoie ou peuvent être téléchargés électroniquement :

<https://esti-consultation.ch/pub/6765/d3c843ac46>



La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx ; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).